

## CONTACT



Mairie d'Haudainville  
1 rue de Verdun  
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86  
Fax 03 29 83 98 94

[mairiehaudainville@wanadoo.fr](mailto:mairiehaudainville@wanadoo.fr)  
[www.haudainville.eklablog.fr](http://www.haudainville.eklablog.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



**Lundi 16 h 00 à 18 h 30**

**Mercredi 16 h 00 à 18 h 30**

**Vendredi 09 h 00 à 11 h 30**

Le maire ainsi que les  
adjoints se tiennent à  
votre disposition le  
**Samedi de 10 h à 12 h**

Rendez-vous possible  
auprès du secrétariat de la  
Mairie.

En dehors des  
permanences ci-dessus et  
**en cas d'urgence**  
vous pouvez contacter le  
Maire ou les adjoints aux  
numéros ci-après :

**Louis Kutschruiter**  
06.87.51.85.84

**Eric Preud'homme**  
06.08.48.75.97

**Jean-Luc Lorin**  
06.68.44.09.73

## LE MOT DU MAIRE

### La forêt un espace partagé ... à partager.

Notre forêt communale qui couvre une superficie de 171 hectares est répartie sur 4 massifs qui sont gérés par l'ONF. L'Office s'occupe en particulier des ventes qui font partie d'un plan d'aménagement mais il veille sur l'état sanitaire de nos bois. Notre forêt n'est pas épargnée malheureusement. Nous allons par exemple procéder début juillet à la vente d'épicéas scolytés. Mais les maladies qui guettent nos arbres sont nombreuses : chalarose du frêne, chenilles processionnaires particulièrement urticantes... sans compter les conséquences du réchauffement climatique. Ce dernier risque va nous contraindre à des peuplements mélangés qui vont créer, à terme, de nouveaux paysages. Paysages dans lesquels évolueront harmonieusement exploitants forestiers, cessionnaires, chasseurs et amoureux de la forêt qu'ils soient à pied ou à vélo.

Notre forêt permet donc de pratiquer de nombreux loisirs, mais elle est aussi une zone d'activités économiques. Les loisirs des uns ne doivent pas entraver les activités des autres et réciproquement.

Pas de ligne blanche, pas de panneau, pas de passage clouté... La seule règle à appliquer dans nos forêts est la courtoisie doublée de compréhension.

Bien à vous et bonnes vacances

Louis KUTSCHRUITER  
Maire

## SÉCHERESSE : NOTRE COMMUNE EN SITUATION D'ALERTE

Un arrêté préfectoral fixe les mesures de restrictions des usages de l'eau. Elles sont affichées en détail sur les panneaux de la mairie.



Rappelons les principales restrictions :

- Le remplissage des piscines et le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit.
- L'arrosage des pelouses et jardins potagers est interdit de 10 h à 19 h.
- Le nettoyage des terrasses et façades est limité au strict nécessaire.

L'arrêté préfectoral précise aussi pour notre département les cours d'eau pour lesquels la pêche reste autorisée. Le bassin hydrographique Meuse n'est pas touché par cette restriction.

Rappelons à ce sujet que les exploitants sont tenus de laisser l'accès au cours d'eau mais réciproquement nos amis pêcheurs se doivent d'observer quelques règles qui allient bon sens et courtoisie : fermeture des clôtures, pas d'animaux de compagnie en divagation, respect des cultures et des animaux, pas de déchets, ...



Intervention de Jean-François THOMAS vice-président de la CAGV.

### **Information transfert compétence eau à la CAGV :**

La compétence eau doit être transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la CAGV (obligation légale). La CAGV a effectué une étude afin de connaître l'état des réseaux et la gestion de chaque commune en matière d'eau. Un programme pluriannuel d'investissements sera réalisé et la CAGV devra définir les priorités.

Verdun est engagé jusqu'en 2025 avec une délégation de service public. Pendant la période de 2020 à 2025, le prix du m<sup>3</sup> restera inchangé. Un prix unique sera mis en place à partir de 2026 selon une politique tarifaire qui sera à définir.

La compétence incendie reste communale.

### **Information concernant les travaux du ruisseau :**

Monsieur le Maire demande à M. THOMAS d'expliquer la situation concernant l'entretien du ruisseau.

M. THOMAS précise que la procédure est compliquée juridiquement et administrativement (Police de l'Eau, DREAL, ...). Le projet (entretien et aménagement) sur le ruisseau doit être validé par la DREAL et la Police de l'Eau. Le délai d'instruction d'un dossier comme celui-ci est de 10 mois. Ce projet devrait débuter en 2020.

### **Délibérations :**

#### **Répartition des sièges des conseillers communautaires - Accord Local**

L'article L5211-6-1 DU CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) fixe les modalités de répartition des conseillers communautaires. Deux hypothèses sont prévues : une répartition selon les modalités fixées par la loi ou une répartition selon un accord local.

Le CGCT fixe le nombre de conseillers en fonction de la population municipale de l'agglomération. Ainsi, la communauté d'agglomération se voit attribuer 30 sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, donnant la répartition suivante : Verdun 23 sièges, Belleville-sur-Meuse 3 sièges, Thierville-sur-Meuse 3 sièges et Haudainville 1 siège.

Les communes qui n'obtiennent pas de siège via l'application de la représentation proportionnelle se voient attribuer un siège de droit. 21 sièges sont ainsi attribués.

Enfin, dans la mesure où plus de 30 % des sièges sont des sièges de droit, 5 sièges sont attribués à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. La répartition suivante est ainsi obtenue :

Verdun	26	Chattancourt	1	Ornes	1
Belleville-sur-Meuse	4	Béthelainville	1	Louvemont	1
Thierville-sur-Meuse	4	Vacherauville	1	Haumont	1
Haudainville	1	Marre	1	Fleury	1
Bras-sur-Meuse	1	Montzéville	1	Cumières	1
Charny	1	Champneuville	1	Bezonvaux	1
Belleray	1	Samogneux	1	Beaumont en verdunois	1
Sivry	1	Vaux-Douaumont	1	<b>TOTAL</b>	<b>56</b>
Fromeréville	1	Béthincourt	1		

Un accord local peut être adopté par délibération des communes membres de la communauté d'agglomération selon les conditions de majorité suivantes : 2/3 de la population représentant au moins la moitié des communes ou la moitié de la population représentant 2/3 des communes ; la commune la plus peuplée si la population représente plus d'un quart de la population totale (ce qui est le cas de la commune de Verdun)

Ces délibérations doivent être votées avant le 31 août de l'année précédant l'année du renouvellement général des conseils municipaux. L'accord local doit respecter les règles suivantes :

- Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25 % celui qui serait attribué en application des III et IV du présent article ;
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- Sans préjudice des c et d, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf :
  - lorsque la répartition effectuée en application des III et IV du présent article conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale et que la répartition effectuée par l'accord maintient ou réduit cet écart ;
  - lorsque deux sièges seraient attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV conduirait à l'attribution d'un seul siège. »



En l'état, l'accord local peut aller jusqu'à 63 sièges puisque le taux de 25 % s'applique aux sièges attribués avant l'attribution de 5 sièges supplémentaires.

Par ailleurs, le e) indique que l'accord local doit améliorer la représentativité de chaque commune au sein de l'agglomération. Ainsi, le ratio de représentativité doit se situer entre 0,8 et 1,2.

Par ailleurs, deux exceptions sont prévues :

- 1 l'accord local ne doit pas aggraver le ratio de représentativité obtenu avec la répartition prévue par la loi. Ainsi par exemple, si le ratio d'une commune est 0,7, l'accord local ne peut lui donner un ratio de 1,4 puisque celui-ci serait aggravé. En revanche, s'il se situe à 0,78, il n'est pas dans les limites fixées par la loi mais la représentativité est améliorée.
- 2 le ratio peut être aggravé si un second siège est attribué à une commune qui n'aurait eu qu'un siège suite à la répartition proportionnelle.

La formule pour obtenir le ratio de représentativité est la suivante : (sièges accordés à la commune / nombre de sièges répartis au total) / (population de la commune / population de la communauté).

Compte tenu de ces éléments, l'accord local aggraverait la représentativité pour chaque commune. Seul un cas est possible : attribuer un siège supplémentaire à la commune d'Haudainville. En effet, le ratio de représentativité d'Haudainville pourrait passer de 0,52 à 1,03 et diminuerait celui des autres mais ce cas est expressément prévu par la loi.

Il est donc proposé d'adopter l'accord local de 57 conseillers suivant la répartition suivante :

- Verdun 26 conseillers
- Belleville 4 conseillers
- Thierville 4 conseillers
- Haudainville 2 conseillers
- 21 conseillers pour les communes restantes

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte l'accord local de 57 conseillers suivant la répartition présentée ci-dessus.

### **Encaissement des chèques du Vide-grenier :**

Le règlement du vide-grenier prévoit le paiement de l'emplacement pour les exposants ne résidant pas à Haudainville et aussi, pour les exposants Haudainvillois à savoir :

	Exposant habitant à Haudainville	Exposant ne résidant pas à Haudainville
5 ml	Gratuit	10 €
10 ml	10 €	20 €

Afin d'encaisser ces sommes à la trésorerie, l'accord du conseil municipal est demandé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **Convention pour les œuvres de l'église Saint Symphorien :**

Certaines œuvres (le calice, le canon d'autel, la chasse, l'ensemble liturgique dont le calice en émail, les 3 patènes, le baiser de paix et le cœur ardent) provenant de l'Eglise Saint Symphorien sont à confier au Centre Départemental d'Art Sacré appartenant à la Commune de Saint-Mihiel afin que celles-ci conservent leur affectation au culte dans les meilleures conditions de sécurité et de conservation.

Monsieur le Maire demande au Conseil leur accord pour la signature d'une convention tripartite entre la Commune de Saint-Mihiel, le Département de la Meuse et nous-même.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte que les œuvres citées ci-dessus soient confiées au Centre Départemental d'Art Sacré et autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite et tout document se rapportant à ce dossier.

### **Motion de soutien – Maintien de la circulation sur le Fleuve Meuse et son canal :**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal présents du courrier reçu par le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun concernant le projet des Voies Navigables de France (VNF) de fermer la navigation de nombreux tracés de son réseau et notamment, le canal de Dom le Mesnil à Troussey.

Cette décision réduit l'attractivité de nos territoires et le développement économique touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de soutenir le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun dans cette démarche.



### **Désignation du coordonnateur communal :**

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Pour cela, un coordonnateur communal et un suppléant doivent être nommés. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, nomme M. Jean-Luc LORIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, comme coordonnateur communal et interlocuteur de l'INSEE et Mme Emilie DOUÉ, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal suppléant.

### **Modification du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de Verdun :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision prise le 25 février 2019 par le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Grand Verdun de procéder à la dixième modification simplifiée du PLUi de l'ancienne communauté de Communes de Verdun qui consiste en la modification du règlement :

- Zonage du quartier « Port Saint Paul » à Verdun, requalification zone UL en zones UB et 1N
- Emplacement réservé ER 37 – Chemin communal « Sous les Vignes » à Thierville-sur-Meuse. Un registre de concertation et le dossier lié est mis à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et la délibération prise par la CAGV affichée pendant toute la durée de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la modification du PLUi comme proposée par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

### **Informations diverses**

- **Travaux rue de Metz :** La réunion zéro a eu lieu le 21 juin dernier. Ce projet sera présenté au Conseil Municipal ainsi qu'aux riverains. Le projet doit prendre en compte la Rue de Metz, la Rue des Ecoles (pour l'enfouissement des réseaux secs), le carrefour rue de la Marjolaine, la route vers le Château d'Eau ainsi que le carrefour rue de la Louvière. Le projet intègre notamment l'enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphone, le changement des caniveaux et la réfection de la chaussée, la création d'un chemin piétonnier et la reprise du pont des Boquets.

- **Sortie à Kirwiller pour les aînés :** 46 inscrits – Satisfaction générale

- **Vide-grenier :** 110 places occupées (85% par les Haudainvillois et 15 % par les extérieurs).

- **Ecole :**

Conseil d'école : Bilan des actions menées sur l'année. 127 élèves inscrits pour la rentrée 2019-2020. Départ de Mme MORVILLE et arrivée de Mme RORHBACH. Il est prévu un projet de classe transplantée (voyage d'une 1 semaine).

Kermesse de l'école le 2 juillet 2019 à 18h30

Périscolaire : Les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) par le biais du portail famille. Pour ceux qui rencontreraient des difficultés, ils peuvent se rendre à la Mairie de Haudainville munis de vos codes d'accès pour obtenir de l'aide.

24 enfants inscrits au Centre de Loisirs d'Haudainville pour cet été.

- **Tri Ordures Ménagères, tri sélectif et verres :** Monsieur le Maire communique l'évolution du tonnage des ordures ménagères, des sacs jaunes et des verres collectés de 2015 à 2018 ainsi que les quantités collectées par habitants et par an. Une campagne d'informations sera mise en place à la rentrée de septembre prochain afin d'améliorer le tri de chaque foyer.

- **Référent Sécurité du quotidien :** La police nationale a mis en place un dispositif appelé « Sécurité du quotidien ». Le référent pour ce dispositif est Monsieur le Maire.

Le dispositif « Tranquillité vacances » est toujours d'actualité. Il est nécessaire de remplir un document (disponible en Mairie).

## CARTOUCHES D'ENCRE

La mairie a signé une convention avec la « Ligue contre le cancer ». Un container est à votre disposition dans les locaux de la mairie pour recueillir vos cartouches d'encre usagées. Elles seront recyclées au profit de la Ligue contre le cancer.



## REMISE DE LA MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE

Le 14 juillet 2019, Pierre ROUSSEL s'est vu remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Cette décoration vient récompenser une action au service du public qui s'inscrit dans une longue durée avec trois échelons : Argent, Vermeil et Or, qui s'obtiennent respectivement après vingt, trente et trente-cinq années de service, sur proposition du Maire et validé par Mr le Préfet.

« Pierre c'est : faire les choses, apprendre et transmettre, toujours dans la discrétion ! Au service de la commune d'Haudainville en qualité de conseiller municipal depuis 1995, 3<sup>ème</sup> adjoint en 2001 (responsable de l'eau et de l'assainissement, délégué au SMATUV, VP chargé du développement économique à la Codecom de Verdun à sa création), réélu en 2008 puis en 2014.

Engagé au « Souvenir Français », c'est naturellement que Pierre s'investit pour réaliser un important travail de mémoire sur les Haudainvillois morts pour la France en les identifiant puis en remettant en état les tombes militaires dans notre cimetière. Nous avons pu apprécier ses très belles expositions de 2013 à 2018 à l'occasion du Centenaire.

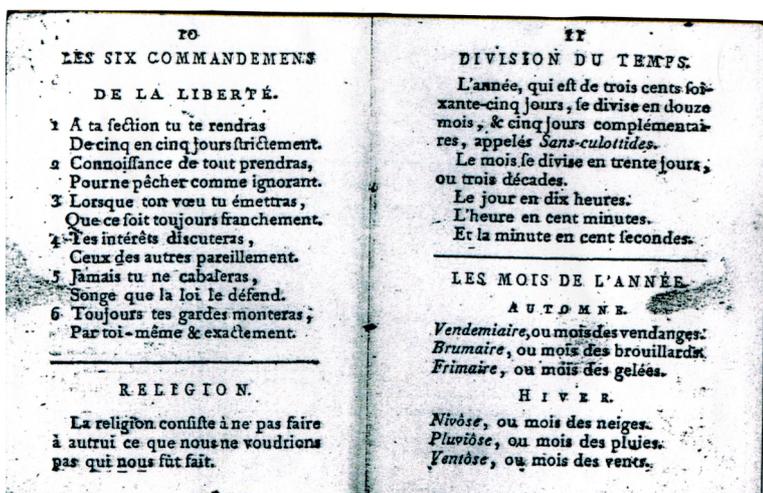
Pierre est également très engagé en qualité de Bénévole à Connaissance de la Meuse depuis 1996.

La médaille remise à Pierre est, certes une reconnaissance officielle des services rendus, mais c'est avant tout la preuve la plus éclatante qu'il existe des personnes capables de donner de leur temps pour l'intérêt de leur commune et pour les autres en général. Et comme Pierre le dit si bien « L'essentiel est d'avoir fait, ce n'est pas la médaille ».

Au nom de la municipalité, MERCI Pierre !



## HISTOIRE DE L'ECOLE D'HAUDAINVILLE



Antérieurement à la Révolution de 1789, l'instituteur relevait en général du Clergé qui supervisait les clercs.

Haudainville fonctionnait sur ce principe. Faubourg de Verdun, la paroisse dépendait de l'abbaye de St Paul qui nommait les curés desservants. L'enseignement était assuré par un « régent d'école » qui recevait les enfants chez lui. Les parents le rémunéraient suivant leurs moyens. Cet homme aidait au bon fonctionnement de la paroisse. Il faisait aussi office « de chirurgien et d'apothicaire ». Il était également chantre à l'église. Il rédigeait les pétitions des villageois et servait de témoin pour les constats et actes d'état civil tenus par le curé de la paroisse.

En 1671, le régent d'école était nommé M. Gabriel Lecherut. En 1684, c'était M. Jean Trinquart. Et en 1789 et après la Révolution, l'emploi était tenu par M. Georges Lambert.

Souvent, la charge de régent se transmettait de père en fils. Les enfants qui suivaient épisodiquement un enseignement étaient surtout les garçons dont les parents bénéficiaient d'une certaine aisance. Par contre, les filles avaient rarement un enseignement et n'étaient pas toujours capables de signer les registres paroissiaux.

Le niveau scolaire était limité, on s'en doute, car les enfants commençaient dès l'enfance à travailler pour aider les parents.

Il fallut qu'arrive la Révolution pour assister à changement notable. L'enseignement devint public mais fonctionna encore de nombreuses années sur l'ancien principe. C'est en 1802 que les habitants d'Haudainville élaborèrent une pétition réclamant la création d'une « maison d'école » pour les garçons mais aussi pour les filles.

C'est une vingtaine d'années plus tard que le local fut aménagé dans la « grange aux dîmes », bâtiment jouxtant le presbytère. L'école publique était née et les enfants d'Haudainville purent en bénéficier...

Mais c'est toute une histoire qui vous sera proposée dans les colonnes du « Petit Journal » dans les mois à venir.

## L'ÉCOLE EDGAR GASCON LAUREATE DE DEUX CONCOURS

L'école Edgar GASCON a remporté le premier prix départemental pour deux concours : « Les petits artistes de la mémoire » et « Concours du civisme et de la mémoire ».

BRAVO aux enfants et MERCI aux accompagnateurs de ce très beau projet.

« Nous sommes une classe de 23 élèves de CM1/CM2 de l'école de Haudainville : 16 élèves de CM1 et 7 élèves de CM2. Haudainville est une commune de Meuse située à seulement quelques kilomètres de Verdun.

Lors de l'exposition sur le Centenaire de la guerre, nous avons pu observer beaucoup d'éléments sur les conditions de vie des poilus pendant la guerre. Cette exposition était animée par des personnes du village passionnées par cette période de l'histoire de notre pays. C'est alors que Monsieur Jadot nous a parlé d'un « poilu » né à Belrupt et habitant Haudainville.

Le choix de ce soldat a été comme une évidence. La classe CM1/CM2 est composée d'élèves habitant Haudainville et d'autres habitant Belrupt, nous avons donc commencé nos recherches sur la vie de ce poilu. Les enfants se sont sentis proches de ce soldat, ils ont eu envie de découvrir son parcours, sa vie. Ils étaient heureux de voir des endroits de leur village à l'époque de la guerre, les différences qu'il y avait par rapport à aujourd'hui.

Ce projet a été mené dans l'application des programmes du cycle 3 sur les domaines suivants :

### Compétences travaillées en Histoire :

- Se repérer dans le temps - construire des repères historiques : La France, des guerres mondiales à l'Union européenne (CM2, thème 3)

### Compétences travaillées en EMC :

- Dans le domaine de la sensibilité : soi et les autres :
  - Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
  - S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
  - Savoir écouter, argumenter et donner son point de vue, participer à un travail collectif.

### Compétences travaillées en Arts visuels :

- Choisir, organiser et mobiliser des gestes, des outils et des matériaux en fonction des effets qu'ils produisent.
- Représenter le monde environnant ou donner forme à son imaginaire en explorant divers domaines.

### Compétences travaillées en maîtrise de la langue :

- Lire des textes à vocations différentes (récits, documentaires, ...), en comprendre le sens, en tirer des informations.
- Enrichir son vocabulaire (appropriation du vocabulaire lié à une époque et à une situation précise – guerre moderne)
- Rédiger des textes courts.
- Copier sans faute.
- Utilisation des connaissances orthographiques et grammaticales vues pendant la scolarité au sein de ces activités.



Etudier la vie d'un soldat local a donc mis du sens au projet et à la construction du carnet, permettant de donner de l'intérêt à la phase de recherche et motivant les élèves à apprendre de nouvelles choses sur l'histoire locale. Le fait que le soldat soit du même village que celui dans lequel ils vivent ou vont à l'école a donné du sens au travail que nous avons réalisé avec M. Jadot tous les mardis soir de novembre à mai.

Avec ce projet, la classe a été liée vers un but commun : la réalisation du journal intime de Louis Limousin. Il était important que chaque élève se sente investi par ce projet, d'où l'importance de son élaboration collective. Ce carnet à réaliser a été source d'intérêts pour les élèves puisqu'ils allaient présenter à la fin quelque chose de concret dans le but de participer à deux concours : « Les petits artistes de la mémoire » et « Concours du civisme et de la mémoire ».

Le projet réalisé par les élèves a ainsi gagné le premier prix départemental de ces deux concours. C'est avec fierté que les élèves ont ainsi participé à la remise des prix organisée avec le plus grand soin par M. Jadot et les maires des villages. Avant cette remise des prix, les élèves se sont rendus au monument aux morts du village où est inscrit le nom de Louis Limousin pour y déposer une gerbe de roses suivie d'une minute de silence et de La Marseillaise chantée par les élèves et accompagnée par le traditionnel levé de drapeaux.

Pour conclure sur ce magnifique projet, nous en sommes tous ressortis plus riches et fiers de notre production finale. Chacun a apporté sa petite touche ce qui a permis à ce projet de voir le jour. M. Jadot, avec son histoire personnelle et ses informations toujours plus intéressantes les unes que les autres, a permis aux élèves de s'investir, s'intéresser à une période importante de notre histoire et grâce à une belle coopération, créer le journal intime de Louis Limousin. »

Ces derniers temps de jeunes haudainvillois se sont illustrés dans différentes disciplines sportives, la preuve :

Quelle belle aventure vit actuellement Logan MARCHAND, 16 ans. En 2015, il apprend à nager. Passionné, il débute la compétition au SAV natation en 2017. Ses résultats très prometteurs, il intègre cette année l'Equipe de France de sport Adapté. En juin, il a participé au championnat d'Europe à Lahti (Finlande), il y a décroché une médaille de bronze sur 200 m brasse, qui le qualifie pour le championnat du monde à Brisbane (Australie) en octobre.

Intégré au pôle France Espoirs, son objectif est de participer aux Jeux Paralympiques de Paris en 2024. Beau projet !

Bravo Logan, nous ne manquerons de suivre tes résultats dans une discipline qui demande beaucoup de travail et de volonté.

Ça fait quelques années que le cycliste Aymeric CHAPLET n'avait pas eu la joie de lever les bras sur une ligne d'arrivée, il est surtout un équipier modèle au sein du très bon team Macadam's cow boys de Amnéville. C'est chose faite. En grande forme actuellement, il vient de remporter le 29 juin, une course à Neuves Maisons et a récidivé le 13 juillet à Gérardmer, sans oublier une très belle 5<sup>ème</sup> place à Sarrebourg, le 4 juillet en 1<sup>ère</sup> catégorie. Bravo Aymeric, et comme dit l'adage jamais deux sans trois !

Romane DELLIAUX et Lilian PREUD HOMME, élèves au Collège Maurice Barres, après s'être brillamment qualifiés au championnat Grand Est UNSS de pétanque, ont participé au championnat de France à Orléans. Ils terminent à la 15<sup>ème</sup> place, ce qui est très encourageant, pour des jeunes qui ont découvert cette discipline il y a seulement quelques mois. Félicitations !

Des Haudainvillois champions de France !

Le Cercle Nautique Verdunois a décroché 5 titres de champion de France. Parmi eux, plusieurs jeunes de notre commune ! Félicitations à Lucie Picard, Alice Leroux, Alys Aubry, Valentin et Théophile Onfroy. Alice Leroux et les frères Onfroy, membres de l'équipe de France, participeront au Championnat du monde à Tokyo début août. On croise les doigts !



Aymeric CHAPLET



Logan MARCHAND



Lilian PREUD'HOMME et Romane DELLIAUX



Lucie PICARD



Alice LEROUX



Alys AUBRY



Théophile et Valentin ONFROY

## AGENDA

25 août – Fête du village

31 août – 1<sup>er</sup> Trail de la Béholle

1<sup>er</sup> septembre – Randonnées pédestre et VTT de la Béholle

2 septembre – Rentrée scolaire



## ÉTAT CIVIL

Naissance :

- Emy FAGOT, le 12 juillet 2019

Mariage :

- Lolita MEYERHOFER et Johny ROBERT, le 27/07/2019



## VOTRE CHIEN ET LES ABOIEMENTS

Les aboiements intempestifs de votre (vos) chien(s) peuvent constituer une véritable gêne pour votre proche voisinage. Pensez-y et veillez à limiter ces nuisances !

Il apparaît utile de rappeler aux propriétaires qu'ils sont tenus de prendre toutes les mesures destinées à préserver la tranquillité du voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiement...).

« Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage » cf art. R 1334-31 Code de la Santé Publique.

« On veut un chien, alors il faut assumer ! Quand celui-ci aboie dans la maison, on le fait taire. Alors quand il est dans la cour, pourquoi ne pas en faire autant ? »

Voilà ce qui peut nous être remonté en mairie. Mais pour ne pas créer des tensions de voisinages inutiles, l'exercice du pouvoir de police du Maire n'est pas toujours souhaité par les voisins.

Merci donc aux propriétaires concernés de rester vigilant.



## DEMENAGEMENT – RAPPEL !

En cas de déménagement, lors de votre départ, il vous appartient de communiquer en mairie votre index de compteur d'eau.



## COMPOSTAGE

Pour toutes les personnes ayant participé à la réunion sur le compostage organisée par la CAGV, merci de venir chercher en mairie votre composteur à partir du 19 août 2019.



**« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.**

**Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.**

**Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler**